

## PARTIE OFFICIELLE.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. d'Hautpoul, général de division, représentant du peuple, est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. Rullière, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. de Rayneval, ministre plénipotentiaire de la République auprès du roi de Naples, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. de Tocqueville, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Ferdinand Barrot, représentant du peuple, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Dufaure, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Rouher, représentant du peuple, est nommé ministre de la justice, en remplacement de M. Odilon Barrot, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Bineau, représentant du peuple, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Lacrosse, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Esquiron de Parieu, représentant du peuple, est nommé ministre de l'instruction publique et des cultes, en remplacement de M. de Falloux, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Dumas, représentant du peuple et membre de l'Institut, est nommé ministre du commerce, en remplacement de M. Lanjuinais, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Achille Fould, représentant du peuple, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Passy, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. Romain-Desfossés, contre-amiral, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. de Tracy, dont la démission est acceptée.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République  
Décrète ce qui suit :  
M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, est chargé par intérim du ministère des affaires étrangères.  
Fait à l'Élysée-National, le 31 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

### RAPPORT

#### A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le président,  
Le funeste fléau qui, depuis près d'un an, a envahi la France, est arrivé, dans Paris, à son dernier degré de décroissance, et il est permis d'espérer que le nombre déjà si considérable des victimes qu'il y a faites ne s'augmentera plus d'une manière sensible. Le moment me paraît donc venu d'ajouter aux récompenses que déjà, par votre décret du 18 juillet dernier, vous avez bien voulu accorder, à l'occasion du choléra, et qui se sont seulement appliquées à des services rendus dans les hôpitaux, celles dont se sont montrés dignes les praticiens étrangers à ces établissements.  
Au milieu des pénibles épreuves que nous avons traversées, alors que le choléra frappait sur la population

parisienne ses coups les plus terribles, alors aussi, de toutes parts, le dévouement et la charité multipliaient leurs bienfaisants efforts, et, à côté du douloureux spectacle de tant de souffrances et de misère, nous avons eu au moins la consolation de voir se déployer dans toute leur force, s'élever à toute leur hauteur, les vertus dont s'honore le plus l'humanité.

Le corps médical tout entier a mérité la reconnaissance publique et les félicitations du Gouvernement; je suis heureux de pouvoir lui rendre cette justice en le signalant à votre bienveillante attention comme digne des plus grands éloges. Mais, pour que les récompenses spéciales conservent leur caractère et leur signification, elles ne doivent être décernées qu'en petit nombre et ne consacrer, par un témoignage éclatant, que des services vraiment exceptionnels.

J'ai donc dû, monsieur le président, renfermer dans d'étroites limites les présentations que j'ai l'honneur de vous soumettre pour la décoration de la Légion d'honneur, et n'y comprendre que les médecins qui se sont le plus distingués au milieu de tous ceux qui se sont acquis des titres à l'intérêt du Gouvernement. Il m'a paru aussi qu'il convenait d'avoir égard, dans la répartition des récompenses, d'une part, au degré d'intensité de la maladie dans chaque arrondissement, d'autre part, à la situation respective des populations dans chacun d'eux, situation qui, dans quelques-uns, imprimait aux services rendus un caractère encore plus remarquable de désintéressement et de dévouement.

Mais le zèle des médecins de Paris ne s'est pas renfermé dans l'enceinte de cette ville; le Gouvernement a fait appel au concours d'un grand nombre d'entre eux pour aller porter dans les départements les plus maltraités par l'épidémie les secours de leur art. Tous ont accepté avec un vif empressement cette pénible mission; tous l'ont remplie avec un dévouement que je ne saurais trop louer; tous ont mérité qu'un signe de la satisfaction du Gouvernement vienne témoigner de la reconnaissance publique pour leur honorable conduite. Là aussi, cependant, les récompenses doivent être graduées, et si tous les médecins ou élèves en médecine, auxquels des missions ont été confiées, sont dignes d'une récompense honorifique, je n'ai cru devoir vous proposer pour la première de toutes que ceux dont les titres m'ont paru les plus éminents.

Les nominations que j'ai l'honneur de vous proposer se bornent, monsieur le président, à des services rendus soit à Paris, soit à l'occasion de missions confiées par l'administration centrale et dirigées par le bureau sanitaire établi au ministère de l'agriculture et du commerce, avec un zèle et une intelligence que je suis heureux d'avoir à vous signaler. J'appelle de tous mes vœux l'époque où le choléra, qui sévit encore cruellement dans quelques-uns de nos départements, aura enfin cessé ses ravages et permettra de compléter la répartition des distinctions honorifiques dues aux actes les plus remarquables de dévouement suscités par cette funeste épidémie.

Veillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect,

Le ministre de l'agriculture  
et du commerce,  
V. LANJUINAIS.

#### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République,  
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Décrète :  
Art. 1<sup>er</sup>. M. le docteur Mélier, membre de l'Académie nationale de médecine et du comité consultatif d'hygiène publique, est nommé officier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Art. 2. Sont nommés chevaliers du même ordre :  
MM. le docteur Foissac, adjoint au maire du 1<sup>er</sup> arrondissement;

le docteur Lesaulnier, médecin à Paris;  
le docteur Bréon, id.;  
le docteur Pagnigny, id.;  
Baget, ancien pharmacien;  
le docteur Gillette, médecin à Paris;  
le docteur Vergne (Jean-Denis), id.;  
le docteur Bourse, id.;  
le docteur Bellety, id.;  
le docteur Houde, id.;  
le docteur Foucard, id.;  
le docteur Lachaise, id.;

Foubert, chef du bureau de la police sanitaire et industrielle au ministère de l'agriculture et du commerce.

Art. 3. Le ministre de l'agriculture et du commerce et le grand-chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Élysée national, le 24 octobre 1849.  
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'agriculture  
et du commerce,  
V. LANJUINAIS.

### RAPPORT

#### AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le président,  
En dehors des titres supérieurs sur lesquels s'appuient les présentations que j'ai l'honneur de vous soumettre pour la décoration de la Légion d'honneur, à l'occasion du choléra, il reste encore, non-seulement parmi les médecins, mais dans tous les rangs de la population parisienne, bien des services à reconnaître, bien des actes de dévouement à récompenser. Je viens vous proposer, dans ce but, d'accorder aux personnes comprises dans la liste suivante des médailles d'honneur destinées à témoigner la haute satisfaction inspirée au Gouvernement par leur belle conduite dans ces jours de souffrance et de deuil.

J'aurais voulu pouvoir citer tous les faits honorables qui justifient ces propositions; mais l'énumération en serait trop longue, et les plus remarquables vous sont d'ailleurs certainement connus. Vous savez, par exemple,

quelle admirable charité, quelle sublime abnégation a déployées la sœur Rosalie Rendu, qui, au moment de l'apparition du choléra, organisa et dirigea un service de secours avec ce zèle inépuisable dont déjà, dans les journées de juin 1848, elle avait fait preuve en faveur des blessés. Je ne puis me dispenser de vous rappeler encore M<sup>me</sup> Mallet, directrice des salles d'asile, qui, dès les premiers moments du danger, s'empressa d'offrir à l'autorité municipale son utile concours, et à qui de nombreux orphelins doivent une profonde reconnaissance; M. et M<sup>me</sup> de Vernon, qui ont recueilli chez eux beaucoup d'orphelins, et leur ont prodigué les soins les plus touchants; l'abbé Hucqueville, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui, déjà, en février et en juin 1848, avait ouvert son séminaire pour y recueillir et y soigner les blessés, et qui, pendant le choléra, a spontanément et gratuitement offert le même local, où a été établi un poste médical; M. L'Houmeau, ouvrier typographe, qui est venu se mettre à la disposition du maire du 12<sup>e</sup> arrondissement pour transporter gratuitement sur un brancard les malades dirigés vers les hôpitaux, acquittant ainsi, disait-il, la dette qu'il avait contractée par sa participation aux secours accordés aux ouvriers nécessiteux; M. Houette, membre de la commission sanitaire, président du bureau du quartier Saint-Marcel, qui trouvait le moyen de satisfaire jour et nuit à ses devoirs multipliés; M. Noël, président de l'œuvre des cholériques, institution dont l'action bienfaisante s'est étendue jusque dans les départements; M. Chapelle, dont l'actif concours s'est exercé dans deux arrondissements; enfin MM. Bourdureau, Blanchemain, Lachartre, Vallon et Chauveau, qui, par leur incessante participation aux travaux du bureau de secours du 12<sup>e</sup> arrondissement, ont rendu les plus grands services.

Les titres de toutes les personnes que j'ai l'honneur de vous présenter pour la médaille et notamment de celles qui se rattachent au service administratif ou médical des hôpitaux, et des médecins qui ont rempli des missions dans les départements, vous paraîtraient également recommandables, monsieur le président, s'ils pouvaient vous être exposés. Cette médaille ne saurait donc être considérée comme une récompense vulgaire; elle ne s'appliquera qu'à des services remarquables, et le choix des personnes proposées, parmi tous les citoyens qui se sont distingués par leur conduite pendant l'épidémie, a été entouré de toutes les garanties propres à mettre dans tout leur jour leurs mérites respectifs. Ces choix sont, en effet, le résultat d'une simple enquête à laquelle ont procédé MM. le préfet de la Seine et le préfet de police, et le conseil de salubrité. J'ai ainsi la confiance qu'en les sanctionnant vous accorderez à ceux qui en sont l'objet, une distinction dont ils sont tous dignes, et donnerez, par là même, à cette honorable récompense la valeur qu'elle doit avoir à leurs yeux comme à ceux de leurs concitoyens.

#### 1<sup>er</sup> arrondissement.

Juge, membre du conseil de salubrité.	Terrier, médecin.
Petit, id.	Bessières, id.
Vinache, médecin.	Isarrié, médecin, membre de la commission sanitaire.
De Crosot, id.	Fauconneau-Dufresne, id.
Ley, id.	Martinet, propriétaire, id.
Gibory, id.	Contour, médecin, id.
Renous-Grave, id.	Duflocq, marchand de bois, id.
Gibouin, id.	De Béthune, propriétaire, id.
Baret, id.	De Mévil, chef de bureau, id.
Despauz-Ader, id.	Hottot, pharmacien, id.
Chereau, id.	De Ferandy, propriétaire, id.
Magne, id.	Seye, élève en médecine, id.
Cherest, id.	Brandt, id.
Deschamps, id.	Foussat, id.
Leroy-d'Étiolles, id.	Daumer, id.
Moynier, id.	Batissier, id.

#### 2<sup>e</sup> arrondissement.

Boutron, membre du conseil de salubrité.	Demargany, médecin.
Rieublanc, id.	Legendre, id.
Guillemot, médecin.	Dufour, id.
Philippar, id.	Laborie, id.
Lebataud, id.	Mongeol, id.
Jacob, id.	Terrier, id.
Cisset, id.	Aran, id.
Bourgeoise, id.	Lefèvre (Adolphe), rentier, membre de la commission sanitaire.
Gardet, id.	Gayot de Montfleury, id.
Delmas, id.	Wuafflard, pharmacien, id.
Manuel, id.	
Coqueret, id.	

#### 3<sup>e</sup> arrondissement.

Emery, membre du conseil de salubrité.	Yvan, médecin.
Darey, id.	Toirac, id.
Parmentier, médecin.	Ameuille, id.
Jamain, médecin, membre de la commission sanitaire.	Cahen, id.
Oulmont, id.	Henry Saint-Arnoult, id.
Téallier, médecin.	Guillemette, pharmacien.
Boinet, id.	Crosnier, membre de la commission sanitaire.
Jacquemier, id.	Labbé (Ernest), négociant, id.
Stanski, id.	André (Ernest), ancien banquier, id.
Bernard, id.	Beaurain, élève en médecine.
Meurdefroy, id.	Pomié, id.
Henry (A.-M.), id.	Machard, id.
Guyetant, id.	

#### 4<sup>e</sup> arrondissement.

Cadet-Gassicourt, membre du conseil de salubrité.	Brunet, médecin.
Onfroy de Bréville, id.	Delorme, id.
Camus, médecin.	Langlois-Longueville, id.
Haguette, id.	D'Argout, gouverneur de la banque de France, membre de la commission sanitaire.
Tessereau, id.	M. Housset, avocat, id.
Bonvallet, id.	Bourgeois, architecte, id.
Bourdonnais, id.	Dubail, droguiste, id.
Bourguignon, id.	Levicomte, architecte, id.
Caron, id.	Desboullet, élève en médecine.
Hupier, id.	Freixas-Patrocino, id.
Roy, id.	Peltier père, agent comptable du poste médical.
Audinot, id.	
Clairin, id.	
Delacloche, id.	
Cordier, id.	